



Révision à la hausse du financement des contrats d'apprentissage pour les CFA existants : les contrats enregistrés depuis le 1^{er} septembre bénéficieront bien du montant des coûts contrats définis par la branche !

Dans une lettre adressée à Bernard Stalter, Président de CMA France et de l'UNEC, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé que l'ensemble des contrats d'apprentissage sera financé de manière équitable pour tous les CFA pendant la période transitoire de juillet 2019 à juillet 2020.

Dès juin 2019, Bernard Stalter, Président de CMA France et de l'Union nationale des entreprises de coiffure avait alerté le Premier ministre Edouard Philippe et la ministre du travail Muriel Pénicaud, sur le financement à double vitesse des contrats d'apprentissage. En effet, une iniquité existait entre les contrats conclus avant le 31 décembre 2019 par les CFA sous convention régionale financés sur la base des coûts préfectoraux, et les CFA « hors convention » et nouvellement créés, financés sur la base des niveaux de prise en charge définis par la branche, supérieurs pour la coiffure aux coûts préfectoraux.

Le Président de la République a mis fin au préjudice financier source de concurrence déloyale entre les CFA. Pour le secteur de la coiffure c'est une véritable victoire et les CFA historiques vont pouvoir bénéficier des coûts définis par la branche bien plus avantageux que les coûts préfectoraux de 17 % (pour la Mention Complémentaire du CAP Coiffure) à 45 % (pour le BP coiffure) selon le diplôme.

C'est à l'occasion de la visite du salon de coiffure Claude Maxime, avenue Georges V, fleuron du groupe VOG et l'une des plus belles maisons de la place de Paris, que le Président Bernard Stalter, accompagné de Muriel Pénicaud ont annoncé cette très bonne nouvelle.

Communiqué

Paris, le 29 septembre 2019

UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

« Avec près de 18 000 apprentis formés chaque année, c'est un succès et un soulagement pour la coiffure qui représente le deuxième secteur de l'artisanat. L'apprentissage est un véritable levier pour former les futurs professionnels dans un contexte de difficulté de recrutement. Nous sommes fiers d'avoir pu bouger les lignes en créant un financement plus juste et équitable de l'apprentissage » souligne Bernard Stalter.

A propos de l'UNEC

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 13 unions régionales, 96 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié des tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : www.unec.fr

Contacts presse :

Leila Ajig
Responsable Marketing et Communication
leila.ajig@unec.fr
01 42 61 50 65

Christelle Pelka
Directrice du Cabinet du Président
christelle.pelka@unec.fr
01 42 61 53 24